



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

Un plan de gestion pour des forêts attractives et saines

Fribourg, le 6.6.2014 – Le territoire de la commune de Fribourg comprend 137 hectares de forêts et 13.9 hectares d'espaces boisés. Mettre en valeur ces forêts et boisés représente un atout supplémentaire pour l'attractivité de la ville. Dans ce but, la Ville de Fribourg a développé un plan de gestion des forêts, visant en priorité à maintenir et valoriser les fonctions variées des forêts, tout en veillant à la sécurité des personnes et des infrastructures. Une campagne de sensibilisation intitulée « Merci » lance sa première phase.

L'attractivité de la ville de Fribourg repose aussi sur la mise en valeur de ses 151 hectares de forêts et boisés. Avec le vieillissement des arbres, il devenait nécessaire de mettre en place un plan de gestion des forêts. Celui-ci doit non seulement assurer la sécurité des personnes et infrastructures mais aussi maintenir et valoriser les fonctions variées des forêts et boisés. Concrètement, il vise à structurer les interventions dans les forêts, à établir un calendrier des travaux, à estimer les coûts et à avancer des pistes de financement.

Le Bureau d'ingénieur « Nouvelle Forêt », spécialisé dans la gestion durable des ressources naturelles, a été mandaté pour développer le plan de gestion. Il propose divers types de gestion et mesures, qui favorisent notamment la sécurité, la diversité de la faune et de la flore ou l'attractivité des points de vue. La Ville de Fribourg assurera la mise en œuvre de ce projet, qui s'inscrit dans la logique de la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL).

Le bois de Saint-Jean

Les 2.69 hectares du bois de Saint-Jean représentent un espace de détente très apprécié des promeneurs, particulièrement pour ses points de vue sur le lac de Pérolles. Toutefois, victime de son succès, le bois montre des signes d'essoufflement dus à sa sur-fréquentation. Un plan d'aménagement visant à revaloriser la fonction récréative de cette forêt urbaine, tout en contribuant à sa préservation, a ainsi été établi. Il définit différents types de mesures, veillant par exemple à remplacer à long terme la hêtraie cathédrale, qui présente des signes de dépérissement, à canaliser le public sur les sentiers principaux et ainsi préserver le boisé, à planter de nouvelles essences et ainsi développer la diversité, à maintenir, ouvrir et valoriser les plus beaux points de vue (pour la liste complète des mesures, voir l'encadré).

La forêt dit merci

Les trois premières semaines de juin seront marquées par la phase de lancement de la campagne 'Merci' du plan de gestion des forêts, réalisée par le Bureau Maskin. Elle prendra la forme d'une

campagne de sensibilisation grand public. Des affiches représentant la photographie d'une forêt accompagnée du mot « merci » et renvoyant au site Internet de la Ville, seront visibles au centre-ville. Toujours dans le même esprit visuel, de nouveaux panneaux d'informations et de recommandations ainsi que des bancs « merci », feront leur apparition dans les forêts de la ville. Visibles tout d'abord dans le bois de Saint-Jean, puis mis en place progressivement dans les autres forêts urbaines, les panneaux rappelleront aux usagers les règles à respecter en forêt, alors que les bancs leur permettront de profiter des nouveaux espaces et point de vue aménagés.

Fonctions des forêts	Objectifs généraux du plan de gestion
Sécurité	Assurer la sécurité des usagers et des biens
Biodiversité	Permettre l'évolution naturelle des surfaces propices à la biodiversité
Accueil et détente	Entretien et améliorer les infrastructures d'accueil
Paysage	Mettre en valeur les paysages et contribuer à l'urbanisme
Sylviculture	Assurer une production durable de bois et la valorisation d'une matière première indigène

Types de gestion et mesures

Le plan de gestion forestier propose divers types de gestion et mesures :

- Traiter les forêts en taillis au-dessus des infrastructures importantes ;
- Etagier pour obtenir une forêt irrégulière, composée d'arbres d'âges différents, bénéfique pour le paysage et la sécurité des infrastructures ;
- Etagier les bords des forêts pour favoriser la diversité de la flore et de la faune et embellir le paysage ;
- Favoriser l'évolution naturelle, en évitant d'intervenir dans les forêts inexploitées, riches en biodiversité ;
- Entretien des points de vue attractifs ;
- Définir une forêt urbaine potentielle, dédiée à l'accueil ou à des aspects paysagers et urbanistiques ;
- Améliorer l'attractivité de la forêt urbaine en tant que telle, se prêtant particulièrement bien à l'accueil et à des aspects paysagers et urbanistiques ;
- Entretien par la sylviculture (régénération par coupe progressive et soins aux jeunes peuplements), assez rare sur le territoire communal.

Plus d'infos sur : www.ville-fribourg.ch/merci

Pour la Ville de Fribourg,

Sara Walter

Stagiaire en communication

M. Thierry Bruttin, Architecte de Ville, se tient à votre disposition au 079 372 54 45